



## Règlement du DAC Trail

### 1. PARCOURS

- ✓ Course nature chronométrée mesurant 12 km et 600m de dénivelé, parcours nature (chemin, bois, vignes, champs & routes).
- ✓ Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels, de rubalises et complétés par un fléchage au sol.

### 2. DEPARTS

- ✓ A la cave vinicole du champagne Charles Heston 51220 Villers-Franqueux (entre Thil et Pouillon).
- ✓ 9 h pour la randonnée
- ✓ 9h30 pour le trail

### 3. ARRIVEE

- ✓ A la cave vinicole du champagne Charles Heston 51220 Villers-Franqueux.

### 4. RAVITAILLEMENT

- ✓ La course se déroule en autosuffisance néanmoins un ravitaillement (solide et liquide) sera à disposition des concurrents à l'arrivée.
- ✓ Les accompagnants VTT, les ravitaillements sauvages, les assistances personnelles le long du parcours sont interdits.

### 5. POSTE DE SECOURS

- ✓ Un poste de secours sera positionné au niveau de l'arrivée.

### 6. PARTICIPATION

- ✓ Le parcours est n'est pas compatible à une pratique par les handisports.
- ✓ La course est ouverte à partir de la catégorie cadet, c'est-à-dire aux coureurs nés en 2002 et avant avec autorisation des parents pour les mineurs.
- ✓ L'utilisation de bâtons est interdite.
- ✓ Les chiens ne sont pas autorisés.

### 7. CERTIFICAT MEDICAL

- ✓ Les licenciés F.F.A., F.F.C.O., F.F.P.M. F.F.F.TRI ou d'une fédération ayant une convention doivent fournir leur licence de l'année à jour.
- ✓ Les non licenciés doivent fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication la pratique de la course à pied en compétition (ou à la pratique de la randonnée pédestre) datant de moins d'un an le jour de la course.
- ✓ Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise.

## **8. DOSSARD**

- ✓ Uniquement pour le trail, le dossard doit être porté sur la poitrine et visible dans son intégralité.

## **9. RESULTATS & RECOMPENSES**

- ✓ Les résultats seront disponibles dès le lendemain sur le site du DAC Reims ([www.dacreims.com](http://www.dacreims.com)).
- ✓ Le temps de course est limité à 2h pour le classement.
- ✓ Dotation en champagne pour les 3 premières et les 3 premiers du scratch et les 3 premières et les 3 premiers des catégories master 1, master 2 et master 3.
- ✓ Les masters récompensés au classement scratch ne recevront pas de dotation au titre de leur catégorie.
- ✓ Les résultats et récompenses se feront à la cave vinicole du champagne Charles Heston à Villers Franqueux à partir de 11h15.
- ✓ Les lauréats devront être obligatoirement présents pour recevoir leur récompense.
- ✓ Lots tirés au sort parmi les participants.

## **10. RESTAURATION**

- ✓ Possibilité de de restauration à l'arrivée (boissons, frites, sandwichs, barbecue, ...).

## **11. RESPONSABILITE**

- ✓ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou de détériorations qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.
- ✓ Pour les non licenciés, il est recommandé de souscrire une assurance individuelle accident.

## **12. PROPRETE**

- ✓ Les concurrents doivent respecter la nature et donc ne pas abandonner leurs déchets (papiers, gobelets plastiques, ...) sur le parcours. Les contrevenants pourront, le cas échéant, être disqualifiés.

## **13. ACCEPTATION**

- ✓ Les participants laissent leur droit à l'image aux organisateurs et aux partenaires pour une durée illimitée.
- ✓ Conformément à la loi informatique et liberté, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant (email : [dactrail@free.fr](mailto:dactrail@free.fr)).
- ✓ Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et son acceptation.

## **14. ENGAGEMENT**

- ✓ Via le site internet [www.sportiming.com](http://www.sportiming.com) ou rédigé individuellement sur le bulletin d'inscription joint en annexe.
- ✓ Pour le DAC Trail : tarif : 12 € jusqu'au 25 mars – 15 € le jour de l'épreuve.
- ✓ Pour la randonnée : 5 € jusqu'au 25 mars – 6 € le jour de l'épreuve.
- ✓ Chèque libellé à l'ordre du DAC Reims.
- ✓ Les inscriptions sont limitées aux 600 premiers inscrits sur le Trail et aux 75 premiers inscrits pour la randonnée.
- ✓ Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- ✓ Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.